

COMPTE RENDU de la séance d'information relativement à la révision de la structure tarifaire pour favoriser l'efficacité énergétique, tenue le 18 mars 2002 au siège social de Gaz Métropolitain à Montréal.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Jean-Benoît Trahan, ACIG
Mounir Gouja, ARC/FACEF
Jean-Paul Thivierge, CERQ
Louis-Joseph Saucier, GRAME-UDD
Razi Shirazi, GRAME-UDD
Jacques Duperron, Hydro-Québec
Yannick Vennes, OC
Michel Élias, Régie
Laurent Pilotto, Régie
Jean Lacroix, RNCREQ
Martin Poirier, ROEE
Thomas Welt, STOP-SÉ
Jacques Fontaine, STOP-SÉ
Phi P. Dang, TQM
Jocelyn B. Allard, SCGM
Jean-Pierre Noël, SCGM

Mmes Lucie Gervais, FCEI/ACAGNEQ
Lucie Vandal-Parent, Gazifère
Nicole Bessette, SCGM

INTRODUCTION

À la suite de la décision D-2002-57 de la Régie, SCGM a tenu une séance d'information à laquelle ont été conviées les personnes intéressées au dossier de SCGM et le personnel de la Régie; une copie de l'ordre du jour est jointe au présent compte rendu.

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Le document sur les modalités de fonctionnement est joint au présent document et résume le résultat des échanges sur les sujets suivants :

- Mandat du groupe de travail
- Composition du groupe de travail
- Nomination et rôle d'un animateur

- Compte rendu
- Recours à de l'expertise commune
- Rôle attendu du personnel de la Régie
- Biens livrables du groupe de travail
- Plan de travail et échéancier
- Contenu et échéance des rapports d'étape
- Modalités de remboursement des frais
- Confidentialité des travaux

AUTRES MODALITÉS

Après discussion entre les participants, le résultat relatif aux autres sujets identifiés à la décision de la Régie est le suivant :

› **Nature des sujets devant être discutés en groupe de travail**

La planification des travaux permettant d'établir un plan de travail détaillé et un échéancier (Phase 2) sera élaborée au cours des rencontres suivantes :

Lundi, le 8 avril 2002

- › Présentation de la structure actuelle des tarifs de SCGM
- › Énoncé des préoccupations et objectifs des participants et de SCGM

Jeudi, le 11 avril 2002

- › Échange sur les pistes d'amélioration possibles
 - › établir une liste
 - › classification en fonction de leur possibilité de réalisation à court, moyen et long terme
- › Plan de travail détaillé et échéancier

Lundi, le 22 avril 2002

- › Cette journée servira à traiter au fond certaines propositions qui pourraient être introduites dans le dossier tarifaire 2002-2003

Un maximum de deux journées additionnelles pourrait être requis afin de couvrir l'ensemble des sujets identifiés ci-haut. Le groupe convient que le résultat des travaux de cette phase (Phase 2) se terminera au plus tard le 10 mai 2002.

› **Conclusions recherchées**

Première étape (Décision procédurale 2)

- › Reconnaissance des intervenants et, parmi eux, des participants au groupe de travail
- › Approbation du plan de travail de la Phase 2 – Planification des travaux (résultat de la rencontre de préparation du 18 mars 2002)
- › Approbation des modalités de fonctionnement du groupe de travail

Deuxième étape (Décision procédurale 3)

- › Approbation du plan de travail de la Phase 3 – Réalisation des travaux)et de l'échéancier (bien livrable de la Phase 2)

En cours de réalisation des travaux du groupe (Phase 3)

- › Prendre acte du contenu des rapports d'étapes
- › Approuver les demandes de remboursement de frais
- › Prendre acte du contenu du rapport sommatif qui sera produit à la fin des travaux du groupe

LEVÉE DE LA SÉANCE D'INFORMATION

Les sujets ayant été tous discutés, la séance d'information est levée.